

**CONTRAT MULTIRISQUE RISQUES HABITATION :
CONTRAT ECO de 3 à 5 pièces**

NOS CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Il s'agit d'un **contrat forfaitaire**. Tarif identique que l'assuré soit **propriétaire ou locataire** d'un **appartement** ou d'une **maison de 5 pièces principales max** avec un **contenu max de 15 000€** et **50 m² de dépendances max**.

ON ACCEPTE

Résidence principale de 5 pièces principales situées en **France métropolitaine uniquement**.
Contrat précédemment résilié pour NPP.
1 sinistre au maximum autre que vol.
50 m² de dépendances max.

ON REFUSE

plus de 5 pièces principales.
résidence en corse et à l'étranger.
résidence secondaires.
contrat résilié pour sinistre ou nullité du contrat pour fausse déclaration.
les chiens de 1^{ère} et 2nd catégorie.

VIE DU CONTRAT :

Fractionnement :

Contrat annuel avec tacite reconduction. Fractionnement annuel obligatoire. (Échéance principale : 01 janvier)
ou
Contrat temporaire d'un an à durée ferme.

Garanties et Franchise :

TABLEAU DES GARANTIES : Formule unique, pas d'option possible.

GARANTIES	GARANTI		INFOS COMPLEMENTAIRES
	OUI	NON	
Responsabilité Civile	X		Franchise Générale
Incendie et risques annexes	X		Franchise Générale
Tempête / Grêle / Neige	X		Franchise Générale
Catastrophes naturelles / technologiques	X		Franchise fixée par les pouvoirs publics
Dégâts des eaux	X		50% du contenu – Franchise Générale
Vol / Vandalisme	X		50% du contenu – Franchise Générale
Bris de Glaces	X		Plafond de 1 000€ max. Franchise Générale
Protection juridique recours	X		Franchise Générale
Frais de démolition et déblais	X		Frais réels
Frais de relogement	X		10% de l'indemnité bâtiment
Honoraires d'experts	X		5% du montant total de l'indemnité
Accidents électriques		X	
Objets de valeurs, bijoux et espèces		X	
Valeur à neuf		X	Règlement des dommages sur valeur d'expertise
Accidents électriques		X	

FRANCHISE GENERALE :

Application d'une franchise de 0.30 x indice général.

Valeur de l'Indice au 30.09.09 : 811.80

ex : 0.30 X 811.80 = 243.54€